

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE
SESSION AUTOMNE 2020 (EN LIGNE)**

**POL 4412-20
ORGANISATIONS INTERNATIONALES : L'ONU ET SES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES
Mardi : 14 h à 17 h**

Professeurs : Michèle Rioux (A- 1560)

Courriels : rioux.michele@uqam.ca

Disponibilités : sur rendez-vous.

DESCRIPTIF

Conceptualisation et analyse du rôle des organisations internationales dans le système de gouvernance mondiale pluraliste. Approches théoriques des organisations et de la coopération internationale à plusieurs niveaux (multilatérale, régionale). Évolution, rôle et fonctionnement des organisations internationales, et en particulier l'Organisation des Nations Unies. Histoire de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. Étude des principales organisations intergouvernementales qui entretiennent des relations à l'échelle mondiale et de leurs champs d'activités.

OBJECTIFS

Ce cours aborde le rôle et l'évolution des organisations internationales, principalement les Nations Unies et ses institutions spécialisées, dans le cadre de la régulation de la société internationale et du système mondial. Les organisations internationales font face à plusieurs enjeux qui découlent des transformations des relations internationales et de la mondialisation. Sont-elles dépassées par la mondialisation et à la multiplication des acteurs sur la scène internationale (ONG, entreprises, société civile,...) ? Peuvent-elles s'adapter aux changements ? Les OI existantes doivent-elles céder leur place à de nouvelles organisations ? Quel est leur potentiel de survie, de réforme et d'adaptation du système onusien ? Sans répondre à toutes ces questions, ce cours vise à favoriser une compréhension des enjeux qui relancent le débat sur l'architecture et le rôle des OI, notamment dans le contexte des débats sur la réforme des Nations Unies.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Acquisition de connaissances générales et spécifiques sur les OI.
- Permettre à l'étudiant(e) de comprendre le rôle, les fonctions et le rôle du système des Nations-Unies dans le système mondial;
- Développer une compréhension de l'évolution des OI.
- Connaître et comprendre les perspectives théoriques pertinentes à l'étude des OI.
- Développer une capacité d'analyse des problèmes que pose l'action collective sur les plans international et mondial

ORGANISATION DU COURS

Guillaume Devin, *Les Organisations internationales*, collection Armand Colin, Paris, 2011/2016, 285 pages.

Ludovic Tournès, *Les Etats-Unis et la Société des nations (1914-1946) : le système international face à l'émergence d'une superpuissance*, Peter Lang, 2016, 418 pages.

Les lectures correspondant à chacune des séances sont obligatoires. Des lectures supplémentaires seront accessibles via moodle.

Mode d'évaluation

1- Un examen à la mi-session comptant pour 25% de la note finale.

Cet examen en ligne est à remettre à la semaine 8 avant le cours (14h00) et couvrira la matière vue en classe et les lectures obligatoires.

2- Un travail de recherche comptant pour 50% de la note finale.

Ce travail de recherche a pour objectif principal de permettre aux étudiants de se familiariser avec des sujets d'actualité internationale et le fonctionnement des organisations internationales mais surtout de pouvoir faire une analyse critique portant sur une problématique relative à la vie des organisations internationales. Le travail de recherche doit comporter 20 pages au maximum et 15 pages au minimum (bibliographie incluse) Time new Roman 11pt 1,5 interligne. Chacun des éléments suivants comptera dans la correction : pertinence, cohérence et clarté de la démarche de recherche.

- **Introduction** (problématique, question de recherche et structure du travail).
- **Développement** (rigueur de l'information et de l'analyse par rapport à la question posée, clarté et cohérence de l'argumentation, articulation logique et structurée).
- **Conclusion.** Retour sur la question et synthèse de la recherche.

Généralement: Sources dûment référées soit en notes de bas de page, dans le texte et dans une bibliographie générale. Texte écrit de façon compréhensible en français et exempt d'erreurs orthographiques ou de syntaxe.

Les étudiants pourront choisir un sujet qui les intéresse, en autant qu'il soit pertinent par rapport au cours mais il faudra l'approbation de l'enseignant. Il peut s'agir d'un travail de réflexion théorique, historique, d'une évaluation d'une Organisation Internationale particulière, ou bien un travail qui traite de la coopération internationale sur une thématique donnée. Un(e) auxiliaire sera également disponible pour vous aider dans la méthodologie de votre travail de recherche. **Semaine 15 vendredi 17h00, en ligne sur moodle.**

3- Un examen de fin de la session valant 25% de la note finale.

L'examen final est cumulatif et portera sur toute la matière vue au cours de la session. Il portera sur une série de questions auxquelles il faudra répondre de façon précise et complète. Il sera tenu compte lors de la correction de l'expression écrite, de la qualité de l'écriture qu'il s'agisse de grammaire, d'orthographe ou de vocabulaire. Sont autorisés lors de l'examen, les notes de cours et les lectures obligatoires. Cet examen est prévu la semaine 15 de 14h00 à 17h00 en ligne. Les questions seront partagées avant le cours de la semaine 15 à midi.

PLAN DE COURS

	CONTENU	LECTURES ET ÉCHÉANCIER
Cours 1	Introduction	Présentation du cours et de l'approche pédagogique. Mode d'évaluation et organisation du cours en ligne. Lire texte de M. Rioux sur moodle en introduction.
Cours 2	Les origines du système international et des Nations-Unies	Voir site internet : www.un.org/fr/ Partie 1 Guillaume Devin, <i>Les Organisations internationales</i> , collection Armand Colin, Paris, 2011/2016, page 5 à 64.
Cours 3	L'ordre international d'après seconde guerre mondiale	Edward Hallett Carr, « Nationalisme... et après », dans Nations et fédéralisme, Plon, 1946, pp. 3-86. Sur moodle.
Cours 4	Le rôle et le fonctionnement des NU.	Partie 2 Guillaume Devin, <i>Les Organisations internationales</i> , collection Armand Colin, Paris, 2011/2016, page 67 à 134.
Cours 5	Approches théoriques et perspectives analytiques des NU dans le système international	Partie 3 Guillaume Devin, <i>Les Organisations internationales</i> , collection Armand Colin, Paris, 2011/2016, page 135 à 257.
Cours 6	Internationalisme libéral	Ludovic Tournès, <i>Les Etats-Unis et la Société des nations (1914-1946) : le système international face à l'émergence d'une superpuissance</i> , Peter Lang, 2016, pages 1-100.
Cours 7	Coopération économique et sociale	Ludovic Tournès, <i>Les Etats-Unis et la Société des nations (1914-1946) : le système international face à l'émergence d'une superpuissance</i> , Peter Lang, 2016, pages 101-200.
Cours 8	Semaine de lecture	
Cours 9	Les hégémonies et les changements du système international/mondial	Ludovic Tournès, <i>Les Etats-Unis et la Société des nations (1914-1946) : le système international face à l'émergence d'une superpuissance</i> , Peter Lang, 2016,

	CONTENU	LECTURES ET ÉCHÉANCIER
		pages 201-300.
Cours 10	Les défis du pluralisme - Pluralité des acteurs	Ludovic Tournès, <i>Les Etats-Unis et la Société des nations (1914-1946) : le système international face à l'émergence d'une superpuissance</i> , Peter Lang, 2016, pages 301-418.
Cours 11	Mondialisation, droits des travailleurs, droit de l'homme	Semaine consacrée à vos lectures soumises en référence de votre travail
Cours 12	Onu et gouvernance d'Internet	Semaine consacrée à vos lectures soumises en référence de votre travail

Cours 13	L'ONU dans la gouvernance mondiale	Semaine consacrée à vos lectures soumises en référence de votre travail Vendredi 17h00, remis du travail semaine 13 sur moodle.
Cours 14		<ul style="list-style-type: none"> • Pierre de Senarclens « La crise institutionnelle » dans Pierre de Senarclens, La Crise des Nations Unies, Paris : PUF, 1988, pp. 201-217. • John, Ruggie, The United Nations and Globalization: Patterns and Limits of Institutional Adaptation, Global Governance, 9 (2003), pp. 301-321. • Alexander Wendt, Why a World State is Inevitable, Journal of International Relations Vol. 9(4) 2003, pp. 491-542 Disponible en ligne : http://www.allannoble.net/articles_by_alexander_wendt.htm • Tanja Bruhl et Volker Rittberger, « The United Nations System in the Twenty-first Century », dans Volker Rittberger (ed), Global Governance and the United Nations System, chapitre d'introduction disponible en ligne : http://www.unu.edu/unupress/backlist/ab-globalgov.html
Cours 15	Examen final	

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs@uqam.ca

www.tredepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : [514-987-3131](tel:514-987-3131)

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

IN

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.